

## **Bénéficiaire du statut étudiant**

L'Association Techos propose des tarifs préférentiels pour les étudiants sous réserve de vérification de leur statut :

### **1. Conditions d'éligibilité**

Peut bénéficier du statut étudiant toute personne inscrite dans un établissement scolaire du collège aux études supérieures.

**ATTENTION** : Si l'étudiant est mineur, son responsable légal(e) devra signer une autorisation parentale pour valider la demande.

### **2. Justificatifs demandés**

L'étudiant doit fournir une seule pièce pour chaque catégorie :

- Preuve d'inscription scolaire (année en cours) :
  - Carte étudiante de l'année en cours (recto/verso)
- Certificat de scolarité délivré par l'établissement scolaireJustificatif d'identité :
  - Carte d'identité (recto / verso)
  - Permis de conduire
  - Passeport d'identité

La validité du statut est d'un an à partir de la date de délivrance de la part de Techos.

L'étudiant devra remplir et signer la charte étudiante jointe en bas de ce document. Il devra l'inclure dans sa demande

### **3. Demande de vérification**

L'étudiant doit faire une demande via son espace client en suivant ces étapes :

- Créer un ticket de support dans la catégorie "Vérification Statut Étudiant"
- Joindre les justificatifs en pièce jointe (Si l'étudiant est mineur, ajouter l'autorisation signée du responsable légal)
- A la réception de votre demande, Techos vous attribuera le statut pour un an si toutes les pièces justificatives sont bel et bien présentes et valables.

### **4. Renouvellement du statut étudiant**

Le statut étudiant doit être renouvelé chaque année à la date anniversaire de la souscription. L'étudiant sera notifié par email avant l'expiration de son statut. L'étudiant devra alors refaire une demande via l'espace client en suivant la même procédure que pour la première demande.



#### **5. Non-renouvellement :**

Si aucun justificatif n'est fourni sous 14 jours après la demande, l'étudiant sera automatiquement basculé sur la tarification standard applicable aux autres utilisateurs.

Aucun remboursement ou rétroactivité ne sera accordé en cas de retard dans la transmission du justificatif.



## Charte de l'Étudiant – Association Techos

**Dernière mise à jour : 29/01/2025**

### **Article 1 : Objet**

L'Association Techos accorde aux étudiants un statut privilégié leur permettant de bénéficier de tarifs préférentiels sur ses services. En contrepartie, l'étudiant s'engage à respecter les conditions définies dans la présente Charte de l'Étudiant.

### **Article 2 : Définitions**

Dans la présente charte, les termes suivants sont définis comme suit :

- **Étudiant** : Toute personne inscrite dans un établissement scolaire reconnu par l'État, qui souhaite bénéficier de la promotion pour les étudiants proposée par l'Association Techos et pouvant fournir un justificatif de scolarité valide.
- **Services** : Les prestations fournies par l'association Techos, telles que décrites à l'Article 4 des CGV.

### **Article 3 : Conditions d'Utilisation du Statut Étudiant**

- L'étudiant reconnaît que le statut étudiant est strictement personnel et réservé à un usage individuel.
- L'accès aux tarifs préférentiels est subordonné à la vérification de son statut, qui doit être renouvelé chaque année.

### **Article 4 : Utilisation du Code Promo Étudiant**

L'Association Techos attribue à chaque étudiant un code promo personnel et unique.

L'étudiant s'engage à :

- Utiliser ce code uniquement pour lui-même, dans le cadre de ses besoins personnels.
- Ne pas partager ni revendre son code promo à un tiers (amis, famille, collègues, etc.).
- Ne pas utiliser le code pour un usage commercial ou à des fins frauduleuses.

**Tout abus entraînera la révocation immédiate du statut étudiant et la suppression des avantages associés.**

### **Article 5 : Exactitude des Informations**

L'étudiant garantit que les informations fournies lors de la demande de statut étudiant sont exactes, complètes et à jour. L'étudiant s'engage à transmettre chaque année un justificatif de scolarité valide dans les délais impartis.

En cas de fausses informations, Techos se réserve le droit d'annuler immédiatement l'accès aux tarifs étudiants. L'étudiant sera automatiquement basculé sur la tarification standard sans possibilité de réclamation ni de remboursement.



## **Article 6 : Sanctions en Cas de Non-Respect**

Le non-respect de la présente charte pourra entraîner :

- L'annulation du statut étudiant et la perte immédiate des réductions.
- L'application rétroactive de la tarification standard si une fraude est constatée.
- Exclusion définitive du programme « étudiant » de Techos
- Des poursuites en cas d'abus manifeste ou de revente du code promo.

## **Article 7 : Etudiant Mineur**

Si l'étudiant est mineur, Techos prendra en compte la responsabilité de son représentant légal. En cas de non-respect de la charte, Techos pourra engager la responsabilité du représentant légal qui devra répondre des actes de l'étudiant.

## **Article 8 : Acceptation de la Charte**

En signant la présente charte, l'étudiant reconnaît avoir lu, compris et accepté toutes les règles énoncées ci-dessus.

---

### **Signature de l'Étudiant :**

*Nom & Prénom* : .....

Date : .....

Signature :

### **Signature du Responsable Légal (Si Mineur) :**

*Nom & Prénom* : .....

Date : .....

Signature :